

# TARIFS NON RÉGLEMENTÉS

## Négociation:

- ◆ Honoraires de négociation :
  - De 1€ à 40 000 € : forfait de 2000€ HT soit 2400€ TTC (\*hors terres agricoles 5% HT)
  - de 40 000 € à 100 000€ : 5 % HT
  - Au dessus de 100 000 € : 3 % HT
- ◆ Honoraire de Promesse unilatérale ou synallagmatique de vente :
  - Tarif unique de 200,00€ HT soit 240,00 € TTC + droits d'enregistrement  
Provision demandée lors de la signature de la promesse 500€ TTC en ce-compris les honoraires ci-dessus
- ◆ Honoraires de rédaction de réquisition d'instrumenter une vente : 50,00 € HT soit : 60,00 € TTC
- ◆ Estimations et expertises :
  - Quand elle ne donne pas lieu à la rédaction d'un acte authentique : 150,00€ HT soit 180,00€ TTC + frais kilométriques selon barème fiscal pour les estimations hors Saint Lô Agglo.
  - Dans les autres cas : gratuité

## Commerce :

- ◆ Cession de fond de commerce :
  - 3 % HT du prix de cession, avec un minimum de 1600€ HT (+débours) soit 1920,00€ TTC (+débours)
- ◆ Rédaction de baux commerciaux :
  - 1 mois de loyer HT, avec un minimum de 500,00€ HT soit 600,00€ TTC
- ◆ Honoraires de négociation baux commerciaux :
  - 1 mois de loyer HT

## Location :

- ◆ Frais de visite (publicité, mise en relation, visite)
  - ½ loyer + TVA 20%
- ◆ Frais d'état des lieux (état des lieux d'entrée)
  - Surface inférieur à 50 m<sup>2</sup> : 125,00 € HT soit 150,00 € TTC
  - Surface supérieure à 50 m<sup>2</sup> : 208,33 € HT soit 250,00 € TTC
  - Gratuité de l'état des lieux de sortie, si réalisation de l'état des lieux d'entrée

Le montant de ces deux services est divisé par moitié entre le bailleur et le locataire.

- ◆ Garage : Forfait de 48,00 € HT soit 60,00 € TTC + frais kilométriques selon barème fiscal à la charge du locataire

## Gestion Locative :

- ◆ Le service de gestion locative gère le suivi locatif (avis d'échéance, relance assurance, augmentation annuelle, régularisation des charges, relances impayés, envoi du document d'aide à la déclaration foncière) et centralise les demandes du locataire.
  - Cette gestion à un cout de 6% HT pris sur les sommes encaissées.
- ◆ La garantie loyers impayés  
« LSN assurances » - assurance du notariat prends en charge la totalité de la procédure contentieuse et paiement des loyers impayés. Le coût de cette garantie varie en fonction du montant du loyer.
  - Garantie de base : loyers impayés : 2,65% TTC du montant du loyer par mois.
  - Garantie intégrale : loyers impayés + dégradations immobilières : 2,95% TTC du montant du loyer par mois.

## Procurations :

- ◆ Rédaction d'une procuration :
  - Tarif unique de 25,00 € HT soit 30,00 € TTC

## Testaments:

- ◆ Testament olographe :
  - 48,00 € HT soit 60,00 € d'honoraires + coût de l'enregistrement du fichier central de disposition des dernières volontés

## Consultations juridique et recherches :

- ◆ Honoraires fixés au temps passé sur la base de 150,00 € HT de l'heure soit : 180,00 € TTC  
*Dès lors que l'objet de votre rendez-vous n'est pas en relation directe avec un dossier en cours à l'étude faisant l'objet d'une rémunération tarifée, l'Office sera en mesure de vous facturer l'entretien. Notre mission consistera à comprendre vos préoccupations et y apporter les réponses les plus adaptées par une consultation écrite, la remise de documents, de plans ou d'archives. Cette consultation comprend l'entretien, les recherches juridiques ou de documents, l'analyse des titres de propriété, des servitudes, les démarches diverses occasionnées par votre demande, la reprographie...*

## Droit des entreprises :

- ◆ Constitution d'une Société Civile Immobilière
  - 666,67 € HT soit 800,00 € TTC + honoraires si conseils
- ◆ Cession de part d'une société
  - Sur devis
- ◆ Autre type de société
  - Sur devis